

Rapport ORATE 1.1.4

Conséquences spatiales des évolutions démographiques et des migrations



Expertise de « niveau 2 »



Note de synthèse critique sur les apports des travaux ORATE concernant le territoire français

Contexte

Les travaux Orate représentent une masse considérable d'informations sur l'état, et les évolutions possibles, de l'aménagement du territoire européen, étudié sous l'angle de différentes thématiques (transport, TIC, démographie...). Ces rapports ont donné lieu à nombre de recommandations politiques concernant des domaines de compétence partagée entre l'Union et les Etats membres. Cependant, pour l'heure, aucun travail de synthèse critique, des résultats, tant politiques que scientifiques, n'a été réalisé au niveau du territoire national. Or, la valorisation des travaux de l'ORATE passe d'abord par leur appropriation politique, aussi bien au niveau de l'Union que de chaque Etat membre.

La présente étude aura donc pour but de réaliser un travail de synthèse critique des travaux de l'ORATE dans le cas français. Ce travail est d'autant plus important que les résultats de l'ORATE sont susceptibles de nourrir la réflexion politique française en matière d'aménagement du territoire, en l'inscrivant dans un cadre européen. Ce cadre européen est de première importance dans les deux années à venir. En effet, le processus de concertation entre la Commission et les ministères concernés dans chaque Etat membre (en France, la DATAR) pour la réforme de la politique de cohésion 2007-2013 a d'ores et déjà été lancé (Cadre de Référence Stratégique National).

Evaluation demandée

La synthèse demandée tachera de mettre en perspective les résultats des travaux de l'ORATE concernant le territoire national au regard :

- d'une part de résultats présents dans d'autres publications, françaises ou européennes, connues des experts ;
- d'autre part des décisions et orientations politiques aujourd'hui à l'œuvre en France.

L'analyse devra donc dans un premier temps porter une attention particulière à la manière dont les rapports intègrent les spécificités territoriales françaises, et évaluer la pertinence des recommandations politiques dans le cas français. Elle devra ensuite confronter ces éléments aux résultats présents dans les études hors ORATE les plus pertinentes (selon l'avis de l'expert) pour le sujet traité, ou aux éléments de contexte politique connus de l'expert.

Cette commande n'exclut pas que soit apporté en annexe des compléments d'informations sous la forme :

- Une synthèse descriptive succincte des résultats ORATE présents dans les dits rapports. *Une attention particulière sera apportée aux éléments statistiques et cartographiques permettant d'illustrer ou d'étayer l'argumentaire développé dans le corps du texte.*
- Une *bibliographie* des références utilisées dans le corps du texte pour établir la critique du rapport ORATE. Lorsque ces éléments sont de nature politique, il pourrait être intéressant de redonner en quelques mots, le contexte et les objectifs des décisions ou orientations prises en exemples.

POPULATION & AVENIR

Association reconnue d'utilité publique

.....

EXPERTISE DU RAPPORT ORATE

sur

Les conséquences spatiales des évolutions démographiques et des migrations

par le recteur

Gérard-François Dumont

Professeur à l'Université de Paris-IV Sorbonne

avec la collaboration de

Laurent Chalard

D.E.A. de Géographie

Doctorant à l'Université de Paris-IV Sorbonne

9, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris / Fax #33 (0)1 47 70 53 81

CCP Paris 152-17 W - CPPAP : 1105G84135 - ISSN : 0223-5706 - TVA : FR 31 775 666 779 00 118 –
SIRET : 775 666 779 00 118 - APE : 853 K Site Internet www.population-demographie.org

Sommaire

1. UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE SINGULIERE, AVEC DES DISPARITES GEOGRAPHIQUES FORTEMENT DEPENDANTE DES MIGRATIONS	4
1.1. <i>La France en Europe : une meilleure situation démographique, mais de fortes différences régionales</i>	4
1.1.1. La France : une singularité en Europe	4
1.1.2. Des dynamiques disparates selon les territoires.....	5
1.2. <i>Un paysage démographique dessiné par les migrations</i>	6
1.2.1. Des évolutions démographiques interrégionales fortement dépendantes des migrations.....	7
1.2.2. Un solde migratoire positif pour des territoires ruraux	10
1.2.3. Des migrations internationales qui se concentrent dans les métropoles.....	10
2. UN VIEILLISSEMENT MOINS MARQUE QUE DANS LE RESTE DE L'EUROPE, MAIS INELUCTABLE ET INEGAL	11
2.1. <i>Un vieillissement déjà très prégnant dans certaines régions</i>	11
2.2. <i>Selon tous les scénarios, un vieillissement inéluctable</i>	13
2.2. <i>La hausse de la natalité : seule solution viable pour limiter le vieillissement</i>	16
3. LES LIMITES DU RAPPORT : DES SCENARIOS SUR DES DONNEES A REVOIR ET UNE VISION A REPENSER.....	18
3.1. <i>Le caractère discutabile des hypothèses démographiques basses du mouvement naturel pour la France</i> . 18	
3.2. <i>Une sous-estimation du solde migratoire</i>	19
3.3. <i>Une vision partielle du vieillissement de la population</i>	21
4. DES PROCESSUS PEU ETUDIES : LA PARARURBANISATION, LES DYNAMIQUES METROPOLITAINES ET LA « GERONTOCROISSANCE ».....	22
4.1. <i>Le choix d'échelles administratives macro masque le phénomène de paraurbanisation</i>	22
4.2. <i>Le choix des échelles administratives macro masque les dynamiques métropolitaines</i>	24
4.3. <i>La « gérontocroissance » non analysée</i>	25
5. DES ETUDES A DEVELOPPER	27
5.1. <i>La métropolisation, son évolution et ses effets</i>	27
5.2. <i>Le phénomène de paraurbanisation et ses perspectives</i>	28
5.3. <i>La géodémographie des aires métropolitaines</i>	28
5.4. <i>L'analyse territoriale de la « gérontocroissance »</i>	29
5.5. <i>La connaissance et l'étude des migrations internationales</i>	30
CONCLUSION.....	31
BIBLIOGRAPHIE.....	32
Livres et rapports.....	32
Articles dans des périodiques	33

Le rapport EPSON-ORATE intitulé *The spatial effects of demographic trends and migration*¹ (Les conséquences spatiales des évolutions démographiques et des migrations) est signé de deux chercheurs suédois : Messieurs Mats Johansson et Daniel Rauhut du *Swedish Institute for Growth Policy Studies*. Le rapport *stricto sensu* comprend 188 pages, 25 cartes en couleur, 48 tableaux et 33 illustrations (des graphiques surtout). Il s'interroge sur les effets spatiaux des tendances démographiques et des migrations jusqu'en 2050 sur le territoire de l'Union européenne à 25, plus quatre autres pays européens (Norvège, Suisse, Roumanie et Bulgarie). Il examine les échelles nationale et « régionale » (NUTS² 2 et NUTS 3). Son principal objectif est de décrire et d'analyser le paysage démographique européen, en précisant comme facteurs explicatifs les déterminants directs, ceux relevant de l'analyse démographique. Le rapport se compose de cinq parties. La première constitue un résumé de l'étude. La deuxième partie est théorique, présentant les différentes théories sur la natalité, les migrations et définissant les différents concepts et indicateurs utilisés. La troisième mesure les tendances démographiques. La quatrième détermine les implications régionales. La dernière est politique, comprenant des recommandations.

Il est accompagné de deux annexes volumineuses. La première (annexe A), intitulée *Data, indicators, maps and case studies*, compte 279 pages. Elle comprend des données statistiques (50 tableaux), des indicateurs, des cartes (25) et des études de cas.

La seconde (annexe B), intitulée *Ageing, labour shortage and « replacement migration »* et comprenant 168 pages, a été réalisée par des chercheurs du Centro de Estudios Geograficos de l'université de Lisbonne. Elle traite du vieillissement, du manque de main-d'œuvre et des migrations de remplacement, et comprend 52 cartes, 32 illustrations et 50 tableaux.

Il convient sans plus attendre de souligner la grande qualité de ce rapport qui justifie d'en souligner deux points saillants pour la France : une évolution démographique interrégionale fortement dépendante des migrations et un vieillissement inéluctable, mais moins marqué que dans le reste de l'Europe. Néanmoins, un rapport, si riche soit-il, ne peut embrasser tout l'éventail souhaitable du champ étudié. Aussi le souci de faire progresser la science de la population et la connaissance des réalités géodémographiques nous incite à examiner les limites du rapport, les points insuffisamment évoqués, et enfin les études qu'il paraîtrait souhaitable de développer.

¹ Portant l'indication EPSON project 1.1.4. et daté de 2002.

² Rappelons que les Nuts correspondent à la nomenclature des unités territoriales statistiques retenue par l'Union européenne à deux échelles géographiques pour la France, les régions et les départements.

1. UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE SINGULIERE, AVEC DES DISPARITES GEOGRAPHIQUES FORTEMENT DEPENDANTE DES MIGRATIONS

Le premier intérêt du rapport est sa présentation des caractéristiques démographiques de la France et de ses régions en comparaison avec les autres pays européens. Un deuxième intérêt marquant est la mise en valeur du rôle des migrations interrégionales pour comprendre l'évolution du peuplement de la France.

1.1. La France en Europe : une meilleure situation démographique, mais de fortes différences régionales

L'évolution démographique de la France apparaît singulière en Europe, mais elle n'est cependant pas homogène. Il faut donc compléter l'étude de la dynamique particulière de la France par celle des importantes disparités territoriales

1.1.1. La France : une singularité en Europe

Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'excédent migratoire (différence entre les entrées et les sorties du territoire) contribue davantage à la croissance annuelle de la population que le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès), d'ailleurs négatif dans plusieurs pays (12 pays sur les 29 étudiés en 2000).

Par l'importance relative de son excédent naturel, la France apparaît comme une exception à la règle. En effet, la France se distingue par un solde naturel relativement élevé dans les années 1990. Cette tendance s'est accentuée dans la première décennie des années 2000, le pays faisant à lui tout seul les quatre cinquième de l'excédent naturel de l'Europe à 29. En France, la croissance démographique annuelle est le produit au deux tiers du solde naturel. Cette situation particulière s'explique notamment pour deux raisons liées à l'héritage démographique : un « baby boom » plus vigoureux et plus long que dans les autres pays européens (d'où un nombre de femmes en âge de procréer encore relativement élevé, plus qu'au Royaume-Uni), et des classes d'âge creuses nées dans les années qui l'avaient précédé (d'où un nombre de décès largement inférieur au Royaume-Uni). En outre, depuis les années 1970, la baisse de la fécondité a été moins forte que dans les autres pays d'Europe, probablement en raison d'une politique familiale mieux adaptée. En 1999, la fécondité de la France se situe en cinquième position en Europe ; le niveau le plus faible atteint en 1993 était de 1,65 enfant par femme (soit encore supérieur de 0,15 point à la moyenne européenne).

En conséquence, le nombre de naissances en France est relativement stable (750 000 depuis 1975 contre 850 000 en moyenne pendant le baby-boom), contrairement à d'autres pays européens comme l'Espagne ou l'Italie, où leur nombre a diminué de moitié. Le taux de mortalité évoluant peu, par un phénomène d'inertie

démographique (l'acquis du baby-boom), la population de la France continue de croître par un excédent des naissances sur les décès qui devrait perdurer, si la natalité se maintient au niveau actuel, pendant une vingtaine d'années jusqu'à l'arrivée des classes nombreuses des baby boomers à l'âge du décès et si l'espérance de vie des personnes âgées n'inverse pas sa tendance haussière.

Depuis les années 1990, l'Europe des 29 dans son ensemble est devenue une terre d'immigration, avec un renouveau des flux migratoires en provenance du Tiers-monde à un niveau jamais atteint auparavant. Par contre, selon le rapport, la France semblerait se situer à l'écart du mouvement, attirant relativement peu d'immigrés pendant la période intercensitaire 1990-1999. Le solde migratoire est considéré comme faible, l'immigration clandestine n'étant pas plus forte que dans les autres pays, en tout cas moindre qu'en Italie et en Espagne (les demandes de régularisation d'immigrés illégaux se sont comptées à plus de 500 000 personnes dans les deux pays, contre seulement 140 000 en France sous le gouvernement Jospin en 1997-1998). Le rapport ne trouve pas d'explications à ce faible taux d'immigration, mais il peut tenir à une situation économique dégradée dans les années 1990, une sous-estimation du solde migratoire de la population au recensement de 1999 (cf. plus loin), et une immigration ancienne par rapport à ses voisins, comme l'Espagne ou l'Italie, dont le solde migratoire n'est positif que depuis peu d'années. En France, les flux migratoires majoritaires proviennent des anciennes colonies (Maghreb et Afrique Noire), mais ils ont tendance à se diversifier, les pays d'origine variant de plus en plus.

1.1.2. Des dynamiques disparates selon les territoires

La France se caractérise par un paysage démographique varié comme le reste de l'Europe, avec des territoires en croissance et d'autres en déclin, dans un contexte global de faible croissance démographique (carte 1.1). Dans les années 1990, les départements du sud et de l'ouest du pays connaissent la croissance la plus élevée, se trouvant dans les deux premiers quartiles de la croissance de la population en Europe. Par contre, certains départements affichent les taux d'accroissement démographique négatifs parmi les plus forts d'Europe. La population diminue dans 21 départements, qui se situent dans le Massif central (Cantal, Creuse...) et dans l'Est (en Lorraine et Champagne-Ardenne). L'ensemble des espaces qui se dépeuplent correspond à ce que les géographes désignent comme la « diagonale du vide » (ligne de départements français ruraux en déclin et aux faibles densités de population qui va des Ardennes aux Hautes-Pyrénées, à l'exception de la Haute-Garonne). Cette situation montre qu'il existe un phénomène de désertification dans certaines parties du pays, bien que, globalement, la situation démographique de la France soit moins déprimée que le reste de l'Europe, où 40 % des

régions NUTS 3 voient leur population diminuer (dont plus de la moitié dans la péninsule Ibérique).

Néanmoins, la France se distingue avec l'Irlande, au niveau de la composante de la croissance démographique (typologie qui comprend six combinaisons), par le nombre important de départements (un tiers) où la croissance démographique se fait à la fois par croissance naturelle et apport migratoire (carte 1.2), profil le plus favorable d'évolution démographique. Les départements concernés se situent dans la région Rhône-Alpes, sur le littoral atlantique, dans le Bassin parisien, et dans le grand delta du Rhône. La France a relativement peu de zones de dépeuplement³ par rapport au reste de l'Europe, la pire situation (déficit naturel et migratoire) se retrouvant dans seulement cinq départements du Massif central et de sa périphérie (Nièvre, Allier, Cantal, Saône-et-Loire, Charente). Les autres départements ont un profil contrasté.

Le profil territorial qui associe une croissance globale avec un déficit migratoire se retrouve dans les départements du nord du pays et en Ile-de-France, celui mariant une croissance globale avec un déficit naturel dans les départements du sud du pays (Alpes-Maritimes). Les départements qui connaissent une baisse globale de population, malgré un solde migratoire positif, se situent dans le Massif Central, et malgré un solde naturel positif dans l'est de la France (en Lorraine). Ces deux derniers profils sont défavorables sur le long terme, surtout le second qui risque d'entraîner la dégradation du solde naturel par émigration des jeunes (Haute-Marne par exemple).

La fécondité, supérieure à la moyenne européenne, comme le montre la carte 1.3, explique le bon comportement démographique moyen des départements français. Le solde naturel est largement positif dans la moitié nord du pays, le « croissant fertile » des géographes, et dans la vallée du Rhône (carte 3.3). Seul, le quart sud-ouest du pays a un accroissement naturel négatif, à l'exception des deux métropoles de Bordeaux et Toulouse. Dans le reste de l'Europe, la moitié des régions ont un solde naturel négatif (contre 4 sur 22 en France).

Pour expliquer les spécificités du paysage démographique français, le rapport analyse l'importance des migrations interrégionales

1.2. Un paysage démographique dessiné par les migrations

Les principaux marqueurs des disparités démographiques sont les migrations internes qui façonnent les différences régionales, profitant globalement aux communes rurales, tandis que les migrations internationales bénéficient aux métropoles.

³ Le mot anglais « depopulation » est un faux ami. En français, on distingue en effet le dépeuplement « diminution de la population d'un territoire donné », et la dépopulation, « excédent des décès sur les naissances ». Cf. *Dictionnaire de géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

1.2.1. Des évolutions démographiques interrégionales fortement dépendantes des migrations

En dépit de l'instauration de la libre circulation des hommes au sein de l'Union européenne, c'est à l'intérieur des frontières de chaque pays européen que les flux de migrations sont les plus intenses et les plus contrastés. Aujourd'hui, au niveau régional, l'importance des migrations est considérable pour comprendre l'évolution de la population, étant donné un solde naturel limité et des différences de taux de natalité entre régions qui se réduisent. En Europe, les zones de plus forte croissance démographique sont celles qui bénéficient d'un solde migratoire positif. L'excédent naturel à redistribuer étant relativement faible, la balance migratoire décide des régions qui auront moins d'adultes à la prochaine génération (où la population va diminuer) et celles qui en auront plus (où la population va augmenter).

La France suit le même schéma que le reste de l'Europe (malgré l'existence d'un surplus naturel), les migrations étant plus importantes pour l'évolution de la population dans la plupart des régions. Le Nord et l'Est ont une population stable car ils connaissent un déficit migratoire, alors que le Sud et l'Ouest connaissent une croissance démographique en raison d'un solde migratoire très positif. En effet, les régions du Sud ont le plus souvent un solde naturel négatif compensé par une forte immigration, tandis que d'autres, le Nord-Pas-de-Calais par exemple, ayant un solde naturel positif, ont un accroissement faible, voire négatif du fait d'une forte émigration. Seule l'Ile-de-France, par son solde naturel exceptionnel, compense largement son solde migratoire négatif.

Les migrations ont un rôle important dans la structure par âge et par sexe, les jeunes (20-29 ans) étant la classe d'âge qui migre le plus. En effet, les différences dans la structure de la population ne sont pas seulement fonction des différences de fécondité, mais surtout des mouvements migratoires qui modifient la composition par âge des régions (accentuant le vieillissement ou la rajeunissant). Le solde naturel peut être négatif, même si la fécondité est relativement élevée, du fait d'une structure par âge avec peu de femmes en âge de procréer (le solde naturel demeure négatif dans les Côtes-d'Armor, malgré une fécondité de 2,1 enfants par femme), alors que d'autres départements à fécondité abaissée ont un solde naturel positif (Haute-Garonne), due à une structure par âge rajeunie par les migrations.

Depuis le milieu des années 1970, les migrations interrégionales se font en France du nord, du nord-est et de l'Ile-de-France vers l'ouest (littoral atlantique) et le sud du pays, en particulier vers les zones côtières. Ces migrations sont dues à des différences de croissance économique et d'environnement entre les régions, le second facteur jouant un rôle de plus en plus important. Globalement, elles se font des régions les plus

défavorisées ou en restructuration vers les régions les plus dynamiques économiquement, les régions d'accueil combinant cadre de vie agréable et relatif dynamisme économique. Elles sont le produit de logiques internes aux pays où elles se produisent ; en effet les migrations internationales, étudiées plus loin, jouent un faible rôle dans ces migrations internes.

Comme le montre la carte 3.9 indiquant le solde migratoire par département 1996-1999, l'Île-de-France a une balance très positive pour les jeunes (20-29 ans) et apparaît très répulsive pour toutes les autres classes d'âge, situation typique des grandes métropoles européennes (Berlin, Londres, Madrid...). Par l'importance de ses flux migratoires, l'Île-de-France se présente comme le cœur du système migratoire français. Ceci tient à sa structure par âge la plus favorable (une proportion relativement élevée de femmes en âge d'avoir des enfants), car l'Île-de-France attire les jeunes, expliquant son taux élevé de croissance naturelle.

Les autres régions ont chacune leur propre système migratoire. La région Rhône-Alpes a un profil neutre de migrations. L'Alsace apparaît comme un cas particulier avec une balance positive pour les jeunes, et neutre pour les autres classes d'âges, se rapprochant du schéma des régions rhénanes allemandes. Contrairement au sud du pays, les vieilles régions industrielles du Nord et de l'Est (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine) ont un solde migratoire négatif pour les jeunes et les actifs en particulier, qui s'est fortement détérioré depuis les restructurations industrielles des années 1970. Mais la migration n'est pas toujours directe, certaines personnes migrant dans un premier temps vers l'Île-de-France, puis vers le sud et l'ouest. Les régions du sud et de l'ouest ont une balance positive pour tous les âges, sauf les jeunes pour l'ouest, car elles bénéficient d'une meilleure image en qualité de vie (leurs zones côtières sont devenues très attractives) et ont un dynamisme économique relativement plus fort (ce qui n'empêche pas des taux de chômage élevés, mais l'emploi progresse) par rapport au nord. Ces régions attirent toutes les classes d'âges, jeunes retraités comme actifs, mais sont relativement peu attractives pour les jeunes de 20-29 ans, car elles offrent moins de possibilité de faire des études supérieures et d'opportunités d'emploi qu'en Île-de-France. Plus généralement, la migration est forte dans et autour de certaines régions (Île-de-France, régions de l'ouest et du sud), et plus faible dans les vieilles régions industrielles (Nord-Pas-de-Calais).

Le rapport insiste sur les comportements migratoires différents selon les classes d'âges, ce que montre mieux la carte 3.12⁴, qui fait une typologie, que la carte 3.11, qui synthétise la balance migratoire par régions pour les principales classes d'âges, peu claire et difficilement lisible, même pour le spécialiste. Le groupe d'âge 17,5-27,5 ans (les « jeunes » actifs) se caractérise par un haut taux de migration (annexe A, carte 6). La

⁴ P. 105.

plupart des jeunes sont attirés par les régions disposant d'une grande métropole où se situent les universités (l'Ile-de-France a un solde très positif) mais aussi, caractéristique française, par un certain héliotropisme positif (les régions PACA et Languedoc-Roussillon ont aussi un solde positif). Les zones de départ des jeunes font face à des conditions économiques difficiles, ou sont des zones rurales. La migration des jeunes est aussi influencée par l'immigration étrangère composée principalement de jeunes et qui se concentre dans les régions disposant d'une grande métropole.

Pour le groupe d'âge 32,5-42,5 ans (les « actifs »), qui a une plus faible migration que les « jeunes » (annexe A, carte 7), le centre des villes est répulsif ; ce groupe recherche des territoires à l'environnement plus plaisant et avec plus d'espace. Il s'installe à la périphérie des villes où dans les régions à dynamisme économique offrant une bonne qualité de vie (sud et ouest de la France).

Le groupe d'âge 52,5-67,5 ans (« jeunes retraités ») tend à quitter les villes : plus la ville est grande, plus la tendance est forte (annexe A, carte 8). Les régions de départ sont les mêmes que pour les 32,5-42,5 ans. Par contre, les lieux d'arrivée sont plus diversifiés, car ils sont moins dépendants des contraintes d'emploi, d'où le relatif succès de certaines zones rurales profondes. En effet, ils privilégient les régions avec un bon environnement et de bonnes conditions climatiques (héliotropisme positif), en particulier, la proximité des bords de mer et les régions rurales « riantes ». Ils se dirigent vers le sud et l'ouest de la France, mais aussi le Massif Central, le Languedoc-Roussillon étant la région la plus attractive pour cette classe d'âge.

Ces choix migratoires expliquent les retournements constatés dans une partie du monde rural de la moitié sud du pays qui était en déclin (cas du Lot ou de la Lozère). Le phénomène avait été amorcé dans les Alpes-de-Haute-Provence depuis plusieurs décennies, le solde naturel y restant négatif, car le département accueille des populations plutôt âgées. Ces migrations entraînent des effets de vieillissement sur les départements d'accueil et rajeunissent ceux de départ (en réduisant la proportion de personnes âgées). Pour résumer, les jeunes actifs sont attirés par les régions dynamiques, et les autres catégories d'âge par le cadre de vie qui joue un rôle beaucoup plus important.

Le rapport conclut sur ces migrations internes que l'évolution de la population (aussi bien en nombre, que dans sa structure par âge) est extrêmement dépendante des mouvements migratoires avec les autres régions, dans un contexte de fécondité abaissée et de migration plus importante que par le passé. L'évolution future de la population des régions françaises sera donc fortement tributaire des mouvements migratoires interrégionaux.

1.2.2. Un solde migratoire positif pour des territoires ruraux

L'émigration rurale est pratiquement finie en Europe depuis les années 1970, et, selon le rapport, un phénomène global de *counter-urbanisation* se développe depuis. En Europe dense (Angleterre, Allemagne), le solde migratoire est positif dans toutes les zones rurales, et négatif dans toutes les villes. En revanche, en France, les observations sont différentes de ce modèle. S'il y a un renouveau de certains espaces ruraux, comme en témoigne leur solde migratoire positif avec les agglomérations, l'évolution du monde rural apparaît inégale, certains territoires étant dynamiques, d'autres non.

La balance la plus positive se trouve dans les espaces ruraux qui se situent à la périphérie des agglomérations, ce qui est considéré par les auteurs comme un des principaux aspects de la *counter-urbanisation*. En effet, le rapport évoque une migration intensive de la ville-centre vers ses périphéries dans toute l'Europe, mais sans approfondir cette question. Il précise seulement que le phénomène a commencé plus tard en France que dans le cœur dense de l'Europe car résider en centre-ville y est considéré comme valorisant pour les classes dominantes.

Les espaces périphériques des villes se caractérisent par de grands contrastes migratoires selon les âges, le solde étant positif pour toutes les classes d'âges à l'exception des « jeunes » actifs, la périphérie accueillant principalement les ménages avec enfants. Le rapport explique que ce phénomène de peuplement des périphéries, en raison de la recherche d'un environnement plus agréable et d'une grande maison, continue sans se ralentir dans les années 1990, en dépit des discours sur le renouveau des villes-centres. Il couvre une superficie de plus en plus grande, et apparaît de plus en plus diffus. Mais, dépendant du rayonnement économique de la ville-centre, il profite de sa proximité relative. Les politiques urbaines ne renversent pas le phénomène, les législations des différents pays dont la France le favorisant. Ces migrations entraînent un processus dual dans les aires métropolitaines : certains quartiers concentrent la pauvreté et les immigrés et d'autres, souvent situés dans une périphérie, bénéficient de l'arrivée de populations aisées.

L'analyse des diversités géographiques et démographiques des migrations internes est complétée par celle des migrations internationales.

1.2.3. Des migrations internationales qui se concentrent dans les métropoles

La France compte une immigration qui se caractérise par l'âge des immigrants et par une forte concentration géographique.

La majorité des immigrants sont des jeunes d'âge actif, entre 20 et 39 ans, la plupart immigrant pour la recherche d'un emploi mieux rémunéré que dans leur pays d'origine. Ceux qui viennent d'autres pays développés (minoritaires, liés à la

globalisation) ont un haut niveau de qualification, les autres (pays du Tiers-monde) ont un bas niveau de qualification. La part des femmes dans les flux migratoires prend en France une importance grandissante, notamment en raison du regroupement familial.

Géographiquement, les flux migratoires sont particulièrement concentrés, contrairement à l'Allemagne, où ils sont mieux répartis sur l'ensemble du territoire (Est du pays excepté). L'Ile-de-France représente à elle seule 40 % du solde migratoire international de la France. De façon générale, les immigrés s'installent de préférence dans les grandes métropoles ayant un marché du travail important et diversifié, y compris en emploi informel, dans les quartiers centraux dégradés (Marseille) ou dans les quartiers d'habitat de logements sociaux à la périphérie (Paris), là où il y a déjà des communautés étrangères présentes. La proportion d'immigrés est importante dans les grandes métropoles.

Contrairement aux « Trente glorieuses », les immigrés se dirigent moins vers les espaces industriels, souvent en restructuration, car ils sont attirés par les zones du territoire économiquement les plus dynamiques. Les zones touristiques du sud de la France (comme en Espagne) deviennent de plus en plus des régions d'une immigration diversifiée, provenant du nord de l'Europe (retraités à haut niveau de vie attirés par l'héliotropisme positif), et du Tiers Monde. La France est donc concernée par les migrations internationales de retraités, mais pour l'instant ces flux migratoires demeurent assez faibles par rapport à l'Espagne.

Les éléments de singularité démographique et géodémographique mis en évidence ont notamment pour conséquence un vieillissement moins marqué que dans le reste de l'Europe des 29 étudiée par le rapport.

2. UN VIEILLISSEMENT MOINS MARQUE QUE DANS LE RESTE DE L'EUROPE, MAIS INELUCTABLE ET INEGAL

Un deuxième intérêt du rapport concerne l'analyse des tendances de l'évolution démographique de la France, avec une étude précise du phénomène du vieillissement, de ses conséquences, et des propositions pour y remédier.

2.1. Un vieillissement déjà très prégnant dans certaines régions

Le vieillissement est une question territoriale, car il touche inégalement les différentes régions des pays. Ces dernières ont une structure par âge, un niveau de fécondité et de migrations qui varient fortement, certaines vieillissant beaucoup plus vite que d'autres, certaines se rajeunissant même. La tendance au vieillissement (augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population) est un fait présent lié notamment aux évolutions démographiques des dernières décennies. Toutes

les régions d'Europe peuvent être considérées comme âgées. Deux raisons expliquent cette situation : un vieillissement « par le bas » lié à une fécondité et une natalité faible (donc moins de jeunes), et un vieillissement « par le haut », lié à l'augmentation de l'espérance de vie, d'où de plus en plus de personnes âgées dans la population. La principale cause du vieillissement est la baisse de la natalité, car l'amélioration de la mortalité opère à tous les âges, alors que la natalité n'affecte qu'un groupe : les plus jeunes.

Plusieurs indicateurs montrent le degré de vieillissement de la population d'une région. Un premier est la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus, particulièrement élevée dans la moitié sud du pays, ainsi qu'en Bourgogne et en Bretagne en 1999). Deuxièmement, le rapport de jeunes. Troisièmement, le rapport entre les personnes âgées et les personnes en âge de travailler : en 2000, il est déjà faible dans le sud du pays et dans le Massif Central, mais il est élevé dans le nord du pays, en Île-de-France et en Alsace. Une quatrième possibilité de mesure du degré de vieillissement est le rapport entre personnes âgées et jeunes. Un cinquième est le vieillissement de la population en âge de travailler, moindre en 2000 en France qu'en Allemagne, en Italie ou au Royaume-Uni. Cette population en âge d'activité n'est vieillie dans aucune région de France, mais plus âgée dans le Sud-Est et le Massif Central.

Le rapport synthétise l'ensemble des cinq données précédentes au travers un indicateur moyen de « dépeuplement » dans l'Union Européenne en 2000 (carte 1.4). La France a moins de régions de très haut dépeuplement que ses voisins (deux seulement, mais les moins peuplées du pays) et plus de régions de très bas dépeuplement (sept, dont trois des quatre plus peuplées du pays). Les régions françaises ayant un degré de vieillissement faible sont presque toutes situées dans la moitié nord du pays, à l'exception de Rhône-Alpes. La région Ile-de-France apparaît comme la moins vieillie et l'une des plus jeunes d'Europe, constituant un atout pour la France. Par contre, un certain nombre de régions (de la moitié sud ainsi que le Centre, la Basse-Normandie, la Bourgogne et la Bretagne) manifestent déjà un vieillissement marqué (plus que la moyenne européenne). Seuls, la Corse et le Limousin présentent des profils démographiques déjà très vieillis par rapport autres régions européennes.

Les régions rurales aux densités faibles sont bien évidemment en périphérie des résultats nationaux, mais la particularité de la France est qu'elles se situent au centre géographique. Elles ont été pendant très longtemps des terres d'émigration, d'où une structure par âge vieillie.

Les régions du sud de la France qui ont les soldes migratoires les plus positifs sont aussi parmi celles qui ont le plus haut degré de relatif « dépeuplement » (peu de jeunes, et beaucoup de personnes âgées). Le département des Alpes-Maritimes, à la structure par

âge vieillesse, constitue un cas typique, la croissance démographique se faisant exclusivement par apport migratoire.

En conséquence, la France se singularise du reste de l'Europe car les régions les plus âgées ne sont pas des régions d'émigration mais plutôt les régions qui attirent les retraités. Ce vieillissement ne se traduit pas forcément par un excès des décès sur les naissances, seules les régions Limousin, Auvergne et Languedoc-Roussillon ayant un accroissement naturel négatif en 1999.

2.2. Selon tous les scénarios, un vieillissement inéluctable

Un autre aspect intéressant du rapport est la partie 3.7 (développée en détail dans l'annexe B) sur les différents scénarios d'évolution de la population des pays européens d'ici 2050. L'objectif principal de cette partie est d'identifier les régions d'Europe qui sont menacées par le déclin démographique et un fort vieillissement de leur population. Le rapport dresse une typologie des régions qui présentent des tendances démographiques similaires. Il vise moins à faire des projections démographiques par régions pour 2050, qu'à dessiner différents scénarios possibles d'évolution démographique en fonction des caractéristiques actuelles des régions européennes, afin de définir les besoins qui seront nécessaires pour limiter le dépeuplement et le vieillissement qui guette l'Union européenne d'ici là.

Les auteurs du rapport présentent donc plusieurs scénarios d'évolution de la population pour chaque région NUTS 2 jusqu'en 2050 en fonction des hypothèses diversifiées suivantes :

- - absence de migrations (A),
- - maintien des tendances migratoires 1995-2000 (B0),
- - maintien de la même population régionale qu'en 2000 (B1),
- - maintien de la population en âge de travailler à son niveau de 2000 (B2),
- - maintien du rapport 2000 entre la population d'âge actif et la population âgée (B3),

Ces différents scénarios se fondent sur de faibles différences de productivité et sur des taux de natalité et de mortalité identiques au niveau des années 1990 sur l'ensemble de la période. La tendance que le rapport appelle centrale correspond à l'hypothèse B2. Les deux scénarios les plus intéressants pour la France sont le A et le B2 que nous allons détailler.

Selon le scénario A (situation démographique la plus défavorable), sans migrations, la population de l'Europe diminuerait fortement d'ici 2050, revenant à ses effectifs des années 1960 ; la France ferait partie des pays européens devant connaître de faibles pertes de population, passant de 58,7 millions d'habitants en 2000 à 54,2 millions en

2050, une évolution moins négative que celle du reste de l'Europe. Le rapport de personnes âgées de 65 ans ou plus de la France serait alors sous la moyenne européenne (25% contre 27%). Le nombre de 65 ans ou plus augmenterait fortement : +64 % entre 2000 et 2050. Le vieillissement concernerait surtout le Massif Central et le Sud-Ouest, le nord du pays vieillissant moins (carte 3.17). Le rapport entre population active et personnes âgées se dégraderait fortement, étant plus haut dans le Nord que dans le Sud en 2050. La population (carte 3.16) augmenterait en Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais, et diminuerait dans toutes les autres régions, surtout dans le Massif Central et le Sud-Ouest. Ce scénario A apparaît peu probable car l'absence de migrations interrégionales paraît invraisemblable, mais il montre *a contrario* que le déficit migratoire de l'Ile-de-France et du Nord-Pas-de-Calais s'avère positif pour limiter les inégalités de peuplement en France.

Pour préciser le scénario B2, considéré comme central, il est rappelé que l'augmentation de la productivité des travailleurs (et non de leur nombre) y est le principal facteur de croissance du PNB en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale (contrairement aux Etats-Unis). Ce scénario B2 projette que, à force de travail constante, la croissance économique devrait se poursuivre. Contrairement à d'autres pays européens, maintenir la population active constante nécessiterait en France de faibles flux migratoires jusqu'en 2050 (pas plus de 50 000 par an, soit moins qu'au début des années 2000). La population de la France augmenterait de 3,5 millions d'habitants selon ce scénario central. Normalement, la France ne devrait donc pas manquer considérablement de main-d'œuvre. En conséquence, la France n'a pas besoin d'immigration massive, contrairement à ses voisins allemand et sud-européens qui ont des situations démographiques beaucoup plus déprimées.

Néanmoins, la question de la population et de la population active doit être examinée au niveau régional. Le scénario B2 (annexe B, carte 7) montre que l'effort pour maintenir la population active constante est plus important dans les grandes métropoles que dans les zones fortement âgées comme le Massif central ou le Languedoc-Roussillon. Les plus haut taux de croissance de la population totale se feraient en Ile-de-France, en Rhône-Alpes et en Alsace. En effet, ces régions ayant la structure par âge la plus favorable au départ, il faudrait davantage de migrations pour maintenir la population active à niveau constant. La croissance de la population totale serait plus faible ailleurs, mais partout positive. La population des 65 ans ou plus serait partout élevée, sauf dans le nord du pays et en Alsace. Le Sud-Ouest serait le plus vieilli, le Nord le plus jeune. Mais il se produirait une réduction des variations interrégionales de personnes âgées. En 2050, le rapport entre personnes âgées et actifs serait le plus faible dans le Nord et le plus élevé en Ile-de-France et dans le sud de la France.

Selon la typologie des régions européennes menacées de « dépeuplement », établie avec l'indicateur de dépeuplement (carte 4.2), aucun département français ne se situerait parmi les espaces européens qui pourraient connaître un dépeuplement certain (très fort ou fort). Seuls les départements les moins denses de la « diagonale du vide » pourraient connaître une possible dépeuplement, poursuivant les tendances déjà observées depuis les années 1970, mais avec une intensité moindre que dans d'autres régions d'Europe. Ils seraient au nombre d'une trentaine, mais aucun département ne se situerait dans une situation catastrophique en France, un solde migratoire positif permettant de compenser, voire d'empêcher le processus de dépeuplement. Selon un scénario alternatif plus favorable (carte 4.3), seulement quinze départements seraient menacés de dépeuplement (Lorraine, Massif Central surtout). La France apparaît moins concernée que le reste de l'Europe par le dépeuplement car sa natalité a moins baissé que dans le reste de l'Europe.

Quel que soit le scénario envisagé, le vieillissement de la population de l'Europe à 29, qui est déjà un phénomène très significatif, serait important, et le rapport entre les personnes d'âge actif et les personnes âgées pourrait se dégrader. Cette évolution apparaît irréversible, à l'examen du scénario B3 de maintien du rapport entre actifs et personnes âgées : il nécessiterait que la population de la France soit multipliée par deux d'ici 2050 (et celle de l'Ile-de-France par 2,5 !), la croissance se faisant entièrement par immigration ! Ce scénario, sans doute irréaliste, permet de mesurer l'ampleur du vieillissement qui s'annonce. Les pays ayant les moins mauvais indicateurs démographiques (dont la France fait partie) sont ceux qui auraient les meilleurs indicateurs relatifs dans 50 ans si rien ne changeait car certains processus sont déjà amorcés depuis plusieurs décennies en raison de l'inertie démographique : les personnes concernées sont déjà nées, et les jeunes générations qui naissent n'arriveront sur le marché du travail au plus tôt que dans 20 ans. En 2050, la part des 60 ans ou plus pourrait être plus élevée que celles des moins de 20 ans en France.

La population de l'Europe à 29 devrait décliner à partir de 2020. Seule une poignée de régions européennes, dont un certain nombre en France, ne souffriraient pas d'un fort processus de vieillissement de leur population. L'immigration réduirait en partie les effets du vieillissement sans le contrecarrer (effet limité en France) car l'immigration limite la chute du taux de natalité en augmentant le nombre de naissances. Mais l'hypothèse A est celle où le taux de natalité diminue le plus.

Les scénarios basés sur la productivité ne changent pas grand-chose sur le besoin en main-d'œuvre immigrée pour la France. Les taux de mortalité devraient augmenter. Globalement, le poids de la population en âge de travailler pourrait décliner, entraînant un risque de manque de main-d'œuvre, du moins dans certaines branches, car il n'y a

malheureusement pas adéquation entre chômage et besoin de main-d'œuvre. La période la plus critique en terme de rapport entre actifs et personnes âgées se situerait entre 2015 et 2030 en Europe, et en France, en raison de l'arrivée des classes nombreuses du baby-boom à l'âge de la retraite. Ce rapport devrait ensuite se stabiliser.

Après avoir conclu au caractère inéluctable du vieillissement, le rapport s'interroge sur les moyens de le limiter.

2.2. La hausse de la natalité : seule solution viable pour limiter le vieillissement

Le rapport énonce plusieurs recommandations pour freiner le vieillissement de la population, dont il pointe deux principaux problèmes : le vieillissement de la population active et le risque de déficit financier des systèmes de retraite. De plus, le processus de « dépeuplement » dans certaines régions peut entraîner un amincissement de la pyramide des âges des services publics et privés, pouvant affecter le bon fonctionnement des territoires.

Pour l'Europe des 29 et ses pays, afin de limiter l'insuffisance de main-d'œuvre qui s'annonce, plusieurs solutions s'offrent aux gouvernements. Une première est, à court terme, l'immigration (qui apparaît comme une réponse simple pour les hommes politiques). Les autres sont à long terme (donc de loin les plus importantes) : augmenter les taux d'activités, reporter l'âge de départ à la retraite, augmenter la productivité et encourager la natalité, cette dernière solution étant la seule d'ordre démographique.

Le rapport prône une immigration sélective de main-d'œuvre qualifiée pouvant répondre aux besoins des branches. Il insiste sur la qualité plus que sur la quantité des immigrés qui n'améliorerait ni la productivité ni la compétitivité. Néanmoins, le rapport considère que l'immigration n'est pas une solution viable sur le long terme car les immigrés vieillissent aussi, ce qui ne fait donc que décaler le problème dans le temps. En outre, la question de l'intégration de ces populations dans la société hôte apparaît problématique. L'immigration est donc une question complexe qui ne peut se résumer à une comptabilité démographique. D'ailleurs, le rapport rappelle qu'il n'y a pas de consensus général parmi les économistes sur les bénéfices de l'immigration. Les études de cas effectués montrent que, globalement, l'immigration entraîne de faibles gains de croissance pour le pays hôte, et que l'impact sur les revenus nationaux semble être négligeable. Selon les auteurs du rapport, en Suède (c'est-à-dire dans leur pays d'origine), les immigrés coûtent plus chers qu'ils ne rapportent à la société. Aux Etats-Unis, le bilan est plus contrasté.

Mais, sur le court terme, l'immigration peut s'avérer être une solution pour maintenir la population active à niveau constant. Le rapport pense néanmoins que, sur le long terme, seule une remontée de la fécondité pendant plusieurs décennies à 2,06

enfants par femme permettrait après 2030 d'atteindre cet objectif et de permettre en outre le maintien d'un solde naturel positif jusqu'en 2050 en France. La fécondité est considérée comme la variable cruciale, car elle est la seule qui permet de rajeunir la population et de maintenir ou d'augmenter la population active sur le long terme. Les auteurs recommandent donc de stimuler la natalité à travers une politique de la famille au niveau européen. Le rapport rappelle que les politiques visant à augmenter la natalité peuvent être efficaces, comme l'a montré l'exemple de la Suède au début des années 1990 : la fécondité y était remontée à 2,13 enfants par femme mais, dès que cette politique a été abandonnée pour des raisons financières, elle est retombée à 1,5 enfant par femme. Selon les auteurs, la réduction de la natalité est essentiellement d'un caractère économique et social : élever des enfants coûte cher dans une société post-industrielle, d'où l'accroissement du célibat et le report de la première naissance. En outre, la fécondité est liée au marché du travail : plus les jeunes entrent tard sur le marché du travail (études ou chômage), plus les enfants se font tard et sont moins nombreux.

Au niveau des différentes régions de l'Europe, l'objectif principal est d'assurer un développement équilibré du territoire, en assurant une certaine cohésion territoriale pour éviter le processus de dépeuplement marquée que pourraient connaître certaines régions. En effet, le dépeuplement d'une région n'est pas un phénomène irréversible comme le montre le cas de l'ensemble alpin, qui a été pendant très longtemps une terre d'émigration massive et de dépeuplement (surtout la partie sud) et qui a inversé la tendance depuis la Seconde Guerre mondiale (cf Annexe A.7).

Les auteurs conseillent d'abord de limiter les migrations interrégionales en réduisant les différences interrégionales en terme de développement économique. En effet, la dynamisation démographique d'une région peut se faire en limitant les départs pour les régions à solde naturel positif, et en attirant leurs flux migratoires par la création d'activités économiques. Il faut donc essayer de ne pas concentrer les emplois qualifiés dans les aires métropolitaines. Une seconde recommandation est de limiter l'étalement urbain, la périurbanisation apparaissant problématique car elle minore l'utilisation des transports en commun, favorise la fragmentation socio-spatiale en excluant socialement les personnes qui n'ont pas de voitures, et a un coût environnemental important.

Globalement, la France apparaît en meilleure posture par rapport à ses voisins européens sur les tendances démographiques, la population ne diminuant probablement pas ou très peu d'ici 2050 et le vieillissement étant moins fort que chez ses voisins puisque la natalité y a moins baissé. Néanmoins, le vieillissement, déjà net dans certaines régions françaises, est inéluctable. Dans ce contexte, l'évolution des migrations interrégionales (et internationales) dessinera le paysage démographique de la France en

2050. Par contre, la France est l'un des rares pays d'Europe qui, par sa structure par âge et sa fécondité (stimulée par une politique familiale active, l'idéal étant d'arrivée à une fécondité de 2,2 ou 2,3 enfants par femme), pourrait connaître une évolution démographique positive dans les prochaines décennies. Dans ce cas, la France pourrait revenir à un nombre de naissances égal à celui du baby boom (soit 850 000 par an).

Tout ce qui précède montre le grand intérêt du rapport et le fait que les analyses conduites sont d'une grande qualité. Néanmoins, on peut considérer certaines limites⁵ et le manque d'approfondissement sur certains processus importants qui mériteraient d'être examinés.

3. LES LIMITES DU RAPPORT : DES SCENARIOS SUR DES DONNEES A REVOIR ET UNE VISION A REPENSER

Deux niveaux d'hypothèses des projections du rapport sont discutables ; ceux concernant les facteurs du solde naturel, soit la fécondité et la mortalité, et ceux concernant les migrations.

3.1. Le caractère discutable des hypothèses démographiques basses du mouvement naturel pour la France

Pour le mouvement naturel, le rapport se fonde sur des tendances démographiques basses, se présentant pour la France comme un scénario en dessous des tendances les plus récentes.

Le rapport se base sur une hypothèse de fécondité relativement faible, celle constatée dans les années 1990 en France, autour de 1,7 enfant par femme, alors qu'en 2004 elle est de 1,9. Cette légère différence sur le long terme peut avoir des conséquences non négligeables sur l'évolution de la population, surtout si cette remontée de la fécondité se poursuit pour atteindre le seuil de remplacement des générations à 2,06 enfants par femme. En effet, les différentes projections de l'INSEE pour 2050 (Brutel C., Omalek L., 2003) sont basées sur une augmentation de l'espérance de vie et un solde migratoire annuel de 50 000, et sur 1,8 ou 2,1 enfants par femme. Elles entraîneraient, selon l'hypothèse de 1,8 enfant par femme, une croissance de la population jusqu'à 64,5 millions d'habitants, puis une légère diminution ensuite. Avec 2,1 enfants par femme, la population de la France continuerait à croître, atteignant 70 millions d'habitants en 2050.

⁵ Nous n'évoquerons pas ici la question du champ géographique qui conduit le rapport à ne pas traiter les départements et territoires d'outre-mer. Mais, dans une comparaison européenne des territoires continentaux, cela se comprend tout à fait compte tenu des spécificités de chacun de ces territoires.

Concernant la mortalité, le rapport considère qu'à partir de 2030, l'espérance de vie n'augmenterait plus, atteignant un plafond. Or, à l'heure actuelle, rien n'indique que sa croissance va s'arrêter d'un seul coup. Pour l'instant, elle continue de croître à un rythme assez proche des décennies précédentes, soit trois mois d'espérance de vie supplémentaire tous les ans. D'ailleurs, l'hypothèse du rapport va à l'encontre des projections de l'INSEE pour la France en 2050 (C. Brutel, 2002) qui se basent sur le maintien du rythme de baisse de la mortalité constaté ces trente dernières années. En conséquence, le rapport sous-estime peut-être le nombre de personnes âgées à terme (et donc le processus de vieillissement), deux ou trois années d'espérance de vie supplémentaire faisant augmenter les effectifs de population de deux millions de personnes en France.

3.2. Une sous-estimation du solde migratoire

Les chiffres utilisés par les auteurs du rapport pour la France se fondent exclusivement sur les résultats officiels du recensement de 1999, ce qui pose problème et entraîne des interprétations imparfaites. Cette sous-estimation a entraîné des conclusions aberrantes, comme un solde migratoire « apparent » négatif entre 1994 et 1998 (G.-F. Dumont, 2000), alors que la France a toujours connu un solde migratoire positif depuis plusieurs décennies et que rien ne permet de valider un solde migratoire négatif. En fait, le solde migratoire officialisé entre 1990 et 1999 est un solde migratoire « apparent », c'est-à-dire produit de la soustraction de l'accroissement naturel à l'évolution totale de la population sur la même période. Il est de + 40 059 personnes en neuf ans, alors qu'il était estimé par l'INSEE à +520 000 pour la même période. L'erreur est particulièrement importante en Ile-de-France, région française où se concentrent les flux migratoires internationaux, environ 200 000 personnes ayant été oubliées en 1999 (G.-F. Dumont).

D'ailleurs, l'Insee, qui n'avait pas cru bon d'effectuer un ajustement statistique en 1999, a décidé plus de cinq ans après, en 2005 et en 2006, d'en effectuer *a posteriori*, pour un montant de 440 000 pour la seule période 1999-2003. L'Insee, qui estimait en janvier 2004 le solde migratoire 1999-2003 à 275.000 (55.000 par an en moyenne), a décidé en février 2005 de le porter à 410 000, soit une augmentation de 135.000 pour la même période. En même temps, donc en février 2005, il a ajouté un ajustement statistique de 160 000⁶ et ensuite, en janvier 2006, un nouvel ajustement, portant toujours sur 1999-2003, de 140 000. En effet, les premiers résultats des enquêtes de

⁶ Mais la lecture de *Insee première*, 1059, janvier 2006 et la comparaison des chiffres laisse penser que ce chiffre a été porté à 165 000 en janvier 2006, ce que l'Insee nous a confirmé oralement lors d'une réunion le 10 février 2006.

recensement, selon la nouvelle méthode, confirment que la population de la France (donc le solde migratoire) ont été, comme nous l'avions annoncé, sous-estimée lors du recensement de 1999.

En conséquence, la carte de solde migratoire 1996-1999 par régions françaises (carte 3.10) est biaisée, se fondant sur un solde migratoire du pays négatif, comme la carte 3.14 du solde migratoire avec l'étranger (qui apparaît négatif dans presque toutes les régions de France, dont le résultat assez surprenant en Rhône-Alpes, alors qu'il est positif dans quasiment tout le reste de l'Europe de l'Ouest). Le solde de l'Ile-de-France apparaît comme le plus négatif de l'ensemble de l'Union européenne en valeur absolue ! D'ailleurs, pour la France, le rapport n'a pas de données régionales pour le taux de migrations internationales pour 1 000 habitants, montrant l'absence de données fiables de l'immigration en France par rapport à ses voisins, qui disposent de données statistiques de bonne qualité.

Cette erreur bien involontaire du rapport a des conséquences sur les projections démographiques, en particulier pour le modèle B0, qui maintient des tendances démographiques « apparentes » des années 1996-1999, se fondant pour la France sur un solde migratoire négatif. Selon ce modèle, la France serait alors l'un des rares pays européens (avec certains pays de l'Est qui ont un solde migratoire négatif) qui verraient sa population fortement diminuer. La France est alors le seul pays où ce scénario B0 entraîne une évolution plus négative de la population que dans le scénario A (sans migrations) considéré comme le plus pessimiste. La population de la France diminuerait de 8 millions d'habitants et le pays serait plus âgé que la moyenne européenne : 26 % de 65 ans ou plus contre 25 %, et le rapport entre les actifs et les personnes âgées parmi les plus défavorables. L'étude du niveau régional confirme l'aberration du scénario B0 (carte 5 annexe B) : la population n'augmenterait qu'à l'Ouest, au Sud et en Alsace, la plus forte diminution étant en Ile-de-France et en Rhône-Alpes.

Manifestement, le choix de la date de référence pour les projections (1996-1999) n'est pas très pertinent pour déterminer les évolutions démographiques de la France, correspondant à une période où la fécondité a été assez basse et le solde migratoire faible, en raison des « oubliés » du recensement de 1999 et surtout de l'absence d'ajustement statistique. La plupart des tendances proposées par le rapport peuvent donc être considérées comme des hypothèses basses pour la France. Le rapport aurait pu proposer une alternative en se basant sur des tendances à plus long terme en matière de migrations, au moins depuis 1980. En effet, la période concernée peut avoir été moins favorable pour une région ou un département pour diverses raisons (difficultés économiques passagères, ralentissement des flux...) sans forcément refléter les tendances sur le long terme. Un cas typique est le département des Alpes-Maritimes,

dont l'évolution est très sensible aux migrations. En période de déclin économique (comme en 1994-1995), la population n'y augmente guère ou pas ; par contre, en période de croissance économique, elle s'y accroît fortement (1999-2001).

3.3. Une vision partielle du vieillissement de la population

Le rapport, comme une partie de la littérature sur la thématique du vieillissement de la population, a tendance à considérer le vieillissement uniquement comme un inconvénient, dont il faut éviter à tout pris qu'il soit très important, et ce quel que soit le moyen (immigration, hausse de la natalité...). Ce point de vue est peut-être lié au « jeunisme exacerbé » de la civilisation occidentale, qui considère les personnes âgées⁷ comme une population qui coûte cher à la société en financement de pensions et de soins.

Pourtant, le vieillissement par le haut, lié à l'augmentation de l'espérance de vie, est une bonne nouvelle et devrait être considérée comme une chance et non comme une mauvaise nouvelle. L'homme vivant de plus en plus longtemps, il peut servir la société plus longtemps. En effet, il faut sortir du schéma que les personnes âgées sont toujours une charge pour la société, situation concernant surtout pour les personnes qui sont dépendantes mais qui peuvent aussi exercer des effets intergénérationnels positifs.

En outre, n'oublions pas que l'espérance de vie en bonne santé s'accroît autant, sinon davantage que l'espérance de vie. Si la société savait mieux faire participer les 60 ans ou plus à ses activités (dont celle de production dans les métiers qui ne sont pas à forte pénibilité), y compris pour les solidarités intergénérationnelles ou pour favoriser le lien social, les personnes âgées ne seraient pas considérées comme un poids, mais au contraire un moyen d'augmenter la prospérité de la société dans son ensemble.

D'ailleurs l'annexe B du rapport l'évoque d'une certaine façon, reconnaissant qu'il n'y a pas de résultats clairs sur les conséquences économiques des modifications de la structure par âge de la population. Les auteurs constatent qu'historiquement, des situations de manque de main-d'œuvre sur le long terme ont conduit à une forte augmentation de la productivité par innovation technologique, et/ou amélioration de l'organisation du travail. Conformément à ce constat, signalons qu'en France, d'énormes gains de productivité pourraient être faits dans le secteur des services (non marchands en particulier). Par contre, il faudrait ré-orienter les jeunes vers les domaines identifiés comme risquant de manquer de main-d'œuvre en revalorisant les emplois concernés, ce qui passe par des salaires plus élevés ou des perspectives meilleures.

⁷ En France, en 2006, 57 ans est toujours l'âge auquel un chômeur n'est plus tenu d'effectuer une recherche d'emploi.

Il faudrait s'en tenir aux réalités. D'une part, le vieillissement de la population apparaît inéluctable (même avec immigration ou hausse de la natalité), avec une intensité dépendante de l'évolution de la fécondité. D'autre part, la « gérontocroissance » (quel que soit le degré de vieillissement de la population) sera importante. Il serait donc plus pertinent, plutôt que de se focaliser uniquement sur la question du financement des retraites (qui n'est qu'un aspect du phénomène), de s'interroger sur une refonte globale de l'organisation de la société, prenant en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées et le rôle actif qu'elles pourraient exercer dans la société. Le rapport évoque certes le départ progressif à la retraite, mais est aussi envisageable un travail à mi-temps pour les plus de 60 ans, ou un travail avec des tâches à effectuer non fatigantes physiquement...

Le regard insuffisamment lucide sur le vieillissement de la population reflète surtout, à notre avis, un manque de confiance en l'avenir, d'optimisme, contrairement aux Etats-Unis, où l'on semble considérer que tout problème a une solution. Si le catastrophisme peut avoir du bon en faisant prendre conscience aux hommes politiques du problème, il peut aussi avoir l'effet contraire en entraînant la paralysie du fait d'un certain fatalisme (« on ne peut rien y faire »), qui part du présupposé que la société ne pourra jamais s'adapter au vieillissement de la population.

Outre le choix d'hypothèses dans un spectre insuffisamment large et reposant sur des données qui auraient mérité du sens critique, une troisième limite du rapport vient de processus peu ou pas étudiés.

4. DES PROCESSUS PEU ETUDIÉS : LA PARAURBANISATION, LES DYNAMIQUES METROPOLITAINES ET LA « GERONTOCROISSANCE »

L'échelle géographique macro quasi-exclusivement retenue dans le rapport masque d'une part, les dynamiques métropolitaines et, d'autre part, le processus de paraurbanisation. Quant au phénomène de gérontocroissance, il semble omis.

4.1. Le choix d'échelles administratives macro masque le phénomène de paraurbanisation

Le choix d'une étude des évolutions interrégionales se basant sur les délimitations des régions NUTS 2 et 3 souffre d'un inconvénient, la mauvaise prise en compte de l'évolution démographique des grandes métropoles et du phénomène de « paraurbanisation⁸ ». En effet, les découpages Nuts ne tiennent compte ni des

⁸ « La paraurbanisation (néologisme dû à G.-F. Dumont, 1996, le préfixe « para » signifiant en grec « à côté de ») est une périurbanisation d'agglomération, un processus conduisant au peuplement d'espaces de morphologie rurale situés au-delà des agglomérations et dont une proportion importante de la population active

différences entre communes rurales et communes urbaines, ni de celles entre espace à dominante rurale et espace à dominante urbaine. Les découpages administratifs ne permettent pas d'analyser les caractéristiques géographiques des territoires, par exemple la typologie morphologique (zonage en unités urbaines) et la typologie spacio-économique (zonage en aire urbaines). Or, les unités urbaines et plus encore les aires urbaines couvrent souvent des territoires qui sont à cheval sur plusieurs départements ou régions. En outre, certains taux d'évolution démographique dans un même département peuvent fortement varier en fonction de l'espace étudié. Par exemple, en France, la croissance démographique récente du département de la Haute-Loire est essentiellement concentrée dans les territoires de ce département faisant partie de l'aire urbaine de Saint-Étienne et se situant en Haute-Loire. De même, la croissance démographique de l'Ariège ou du Tarn est essentiellement concentrée dans les territoires de ces départements faisant partie de l'aire urbaine de Toulouse. Autre exemple, les différences d'évolution entre l'ouest de la Lozère et l'est de ce département, désormais désenclavé par l'A75. Une croissance départementale constatée recouvre souvent des disparités infradépartementales importantes entre un espace à dominante rurale, parfois appelé le rural « profond » (pouvant couvrir la majorité de la superficie départementale) qui continue à se dépeupler et un espace paraurbain, de morphologie rurale, mais situé dans un périmètre d'aire urbaine, en croissance démographique. Et ce phénomène de paraurbanisation se constate non seulement pour les métropoles, mais aussi dans les petites⁹ et moyennes aires urbaines.

D'ailleurs, les auteurs semblent se rendre compte de ces questions d'échelle géographique en parlant de *counter-urbanisation*. Parmi les départements qui ont un solde migratoire et naturel positifs, se trouvent un nombre important de départements « ruraux » au sein desquels il faudrait faire la différence entre les territoires de paraurbanisation et l'espace à dominante rurale. Mais, dans l'ensemble, le solde migratoire positif des communes rurales s'explique en France largement par le phénomène de paraurbanisation plus que de *counter-urbanisation*, comme le pensent les auteurs, tout particulièrement en ce qui concerne les migrations d'actifs et de leur famille. En conséquence, l'utilisation par les auteurs du terme *counter-urbanisation* est très contestable, car il fait référence à un déclin des grandes métropoles, ce qui n'est pas le cas, car la paraurbanisation est une forme nouvelle d'extension urbaine permise par l'extension des réseaux de transports et par la motorisation croissance.

occupée vient quotidiennement effectuer ses activités professionnelles dans l'agglomération. » Cf. *Dictionnaire de géographie*, Paris, ellipses, 2005.

⁹ Soit celles qui ont entre 5 000 et 10 000 emplois ; le plancher de 5 000 étant la norme Insee.

Jusqu'à présent, l'Europe n'éprouve pas le sentiment anti-urbain qui est le propre des Etats-Unis (G.-F. Dumont, 2004). Le peuplement de territoires de morphologie rurale dépendant de la ville ne peut y être considéré comme un renouveau de l'espace rural, surtout lorsque les zones rurales isolées en Europe continuent de décliner. Dans le coeur dense de l'Europe, le phénomène que les auteurs désignent *counter-urbanisation* est en fait lié à une question de densités, les villes sont tellement proches les unes des autres dans cet espace, que tout l'espace rural peut être considéré comme périurbain.

4.2. Le choix des échelles administratives macro masque les dynamiques métropolitaines

Conséquence de cette absence de prise en compte du fait urbain, le rapport ne détaille pas assez l'évolution démographique des grandes métropoles, pourtant l'une des dynamiques majeures des territoires sur le plan démographique. Cette insuffisance s'explique aussi par l'absence d'indicateurs standardisés entre les différents pays de l'Union européenne, les définitions de l'espace urbain variant fortement selon les pays (le concept d'aire urbaine n'existe pas au Royaume-Uni, les définitions des unités urbaines ne sont pas les mêmes selon les pays). Toutes les informations sur l'évolution rural/urbain se basent sur d'autres études, mais le rapport en lui-même ne calcule pas d'évolution du taux d'urbanisation, de périurbanisation...

Le rapport n'effectue pas de prospectives sur l'évolution démographique des grandes métropoles, l'étude restant à une échelle macro (nationale et régionale) et non méso et micro. Or, l'évolution des territoires est fortement dépendante des grandes métropoles. Entre 1990 et 1999, 80 % de la croissance démographique de la France s'est concentrée dans les aires urbaines (P. Julien, 2001 a) et huit aires urbaines INSEE concentrent la moitié de l'accroissement démographique de l'ensemble des aires urbaines du pays (Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille-Aix-en-Provence, Toulouse, Montpellier, Rennes et Nantes). La question des formes que pourrait prendre le développement urbain en fonction de l'évolution des migrations, du vieillissement de la population... n'est donc pas traitée.

À l'échelle interne aux métropoles, le rapport n'aborde pas assez, comme indiqué ci-dessus de façon générale, la paraurbanisation. Depuis les années 1990, l'urbanisation s'est faite sous forme d'une extension de l'habitat pavillonnaire à la périphérie des agglomérations où se concentre l'accroissement démographique des aires métropolitaines, alors que les communes-centres déclinent parfois en valeur absolue ou au moins en valeur relative. Une population croissante continue à travailler dans le pôle urbain, c'est-à-dire dans l'agglomération formée par l'unité urbaine, mais habite à sa périphérie, d'où l'importance des navettes quotidiennes domicile-travail. Or, le rapport

ne fournit pas de données sur la part de la population française qui vit dans cet espace et n'effectue pas de prospectives sur les tendances futures du phénomène. Pourtant, aujourd'hui, au moins 20 % des Français habitent dans ce que l'Insee appelle des « couronnes périurbaines » (P. Julien, 2001 a), qui additionnent des communes de paraurbanisation et des unités urbaines dominées économiquement par un pôle urbain. Les premiers résultats des enquêtes de recensement confirment une forte paraurbanisation, et plus encore après correction de la population des grandes communes (Chalard L., Dumont G-F., 2005). Les taux de croissance démographique maximum sont le fait des communes qui comptabilisent moins de 500 habitants et ce, par apport migratoire.

Une troisième limite du rapport concerne la question de la gérontocroissance, qui doit être analysée spécifiquement car ses facteurs et ses effets ne sont pas les mêmes que ceux du vieillissement.

4.3. La « gérontocroissance » non analysée

Le rapport ne différencie pas le phénomène de vieillissement de la population, augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population d'un territoire (correspondant à une modification de la composition par âge de la population), du phénomène de « gérontocroissance », augmentation du nombre de personnes âgées dans la population (G.-F. Dumont, 1993). Il ne s'attache qu'au premier, qui peut se limiter si la natalité remonte, contrairement au second, qui est inéluctable du fait de l'accroissement de l'espérance de vie des personnes âgées et de l'héritage démographique. Même sur ce premier point, le rapport ne met nullement en évidence les multiples types de vieillissement selon les territoires (G.-F. Dumont, 2006). Et il n'étudie pas la gérontocroissance, avec ses différents types, et notamment, selon les territoires, une gérontocroissance migratoire ou, à l'inverse, une gérontodécroissance migratoire.

Or, il ne va pas de soi que l'accroissement du nombre de personnes âgées aille de pair avec l'augmentation de leur part dans la population. En effet, certaines sociétés vieillissent uniquement du fait d'une dénatalité (vieillissement naturel par le bas) alors que le nombre de personnes âgées n'évolue pas (cas de la Russie), d'autres ne vieillissent pas alors qu'elles connaissent une forte « gérontocroissance » du fait d'une natalité très élevée (cas de la Guyane). Autres exemples, lors de la dernière période intercensitaire 1990-1999, en France, la population de la Creuse a vieilli mais enregistré une gérontodécroissance des personnes de 60 ans ou plus, tandis que Paris se caractérisait par un vieillissement en diminution et une gérontodécroissance. Dans le

même temps, les Alpes-Maritimes connaissent un vieillissement en diminution, mais une gérontocroissance (G.-F. Dumont, 2006).

Or, la « gérontocroissance » a deux conséquences principales presque mathématique (G-F Dumont, 2000). La première est, sur le territoire considéré, l'augmentation de la demande de soins médicaux et, donc, des dépenses d'assurance-maladie. La seconde est l'augmentation de la solitude, les couples se finissant par la mort d'un des deux conjoints. Cette situation conduit à l'augmentation du nombre de personnes isolées, surtout des femmes étant donné les écarts d'espérance de vie entre les deux sexes (phénomène accentué car les femmes sont en général un peu plus jeunes que leur conjoint). Elle entraîne des besoins spécifiques en services sociaux.

La « gérontocroissance » va avoir, en France comme en Europe, un rôle important sur les futures évolutions démographiques spatiales. En effet, comme le vieillissement, elle apparaît très diversifiée selon les territoires (G.-F. Dumont, 2005), certaines régions cumulant les deux phénomènes, d'autres non (cas de Paris). En outre, la gérontocroissance concerne moins les espaces déjà fortement vieillis du territoire que les grandes métropoles (G.-F. Dumont, 2006). En effet, si dans ces dernières, le vieillissement pourrait être moindre par afflux de jeunes et départ de retraités, en volume, le nombre de personnes âgées devrait augmenter fortement.

Au niveau régional, la gérontocroissance pourrait être particulièrement forte en Ile-de-France (augmentation de 60 % des 60 ans ou plus) et en Rhône-Alpes (+76 %). Par contre, en Limousin, elle n'augmenterait que de 30 %. Au niveau départemental, elle toucherait fortement les départements qui ont bénéficié d'apports migratoires de populations jeunes qui vieillissent sur place : citons quatre départements périurbains (Seine-et-Marne, Oise, Haute-Savoie et Ain) et deux qui abritent les deux métropoles les plus dynamiques du pays (Haute-Garonne, Hérault). La gérontocroissance serait beaucoup moins forte dans le Massif Central et plus globalement dans la « diagonale du vide », car ces départements pourraient voir leur population diminuer d'après les projections pour 2030.

De façon générale, la « gérontocroissance » serait importante et aurait un rôle non négligeable sur les migrations internes aux grandes métropoles et à l'évolution démographique de ses diverses composantes (commune-centre, autres communes du pôle urbain, paraurban). Elle devrait accentuer le processus de diminution du nombre de personnes par ménage, notamment dans le centre des grandes métropoles (les personnes âgées vivant en général seul ou à deux, donc en famille réduite), conduisant dans l'ensemble, à moins d'un rythme de construction élevé, à la poursuite de la baisse de la population des communes-centres. La gérontocroissance devrait être plus forte dans l'espace périurbain qu'ailleurs. En effet, il est probable aussi qu'une partie de l'espace

périurbain, surtout le plus ancien, verra sa population âgée fortement augmenter, car les habitants étant majoritairement propriétaires de leur maison, un nombre non négligeable pourrait vieillir sur place, entraînant un phénomène de décohabitation important dans ces communes. Un tel phénomène se constate d'ailleurs déjà dans des communes périurbaines de première génération qui ont arrêté leur développement au début des années 1980, où la population diminue (parfois fortement) du fait de la baisse du nombre de personnes par ménage.

En dépit de ses incontestables qualités, le rapport connaît donc diverses limites et insuffisances. Le choix de la date de départ des projections (1996-1999) sur des bases peu fiables, indépendantes des auteurs du rapport, biaise en partie ses résultats. Le vieillissement de la population de la France mis en évidence n'en n'est pas moins inéluctable quel que soit le scénario suivi. De plus, le rapport, réalisé à une échelle essentiellement macro et régionale, ne considère pas la question de la paraurbanisation et ne mesure pas de manière satisfaisante l'évolution démographique des types géographiques des territoires ; enfin, le rapport n'aborde nullement la « gérontocroissance ». Il résulte en définitive que certaines études complémentaires mériteraient d'être développées.

5. DES ETUDES A DEVELOPPER

L'expertise de ce rapport conduit à proposer la réalisation d'études dans plusieurs domaines pour mieux saisir les conséquences territoriales des évolutions démographiques et migratoires des territoires français, actuelles et futures.

5.1. La métropolisation, son évolution et ses effets

Un premier domaine à étudier plus précisément est l'évolution de la métropolisation et son l'impact sur les dynamiques démographiques des différents territoires du pays. Une des questions qui se pose est la suivante : la population se concentre-t-elle ? Si oui, comment ? Et, toujours si oui, va-t-elle continuer à se concentrer dans les grandes métropoles du pays ? Se dirige-t-on vers un territoire français composé d'aires métropolitaines qui concentrent les populations jeunes et actives ainsi que les activités économiques, reliées entre elles par des couloirs dynamiques d'urbanisation (la vallée du Rhône par exemple) le long des axes de communications, et le reste du territoire rural vieilli en déclin économique ? Autrement dit, y a-t-il un risque d'archipel urbain au milieu du désert ? Ou, au contraire, y a-t-il une diffusion du peuplement en dehors des aires métropolitaines ?

Il faudrait dresser différents scénarios d'évolution de la population dans les grandes aires métropolitaines du pays, pour essayer de discerner les communes qui

pourraient connaître la croissance la plus forte, en fonction des scénarios suivis, et des évolutions économiques. Le but n'est pas de faire une simple projection, chose difficile au niveau local car, en fonction des évolutions économiques, certaines agglomérations peuvent décliner de manière imprévisible. Il s'agirait plutôt d'examiner, en fonction des différents scénarios, ce qui pourrait se passer pour anticiper les évolutions futures de l'urbanisation du territoire. En particulier, il serait intéressant de déterminer, en fonction de leurs caractéristiques démographiques actuelles, les aires métropolitaines qui ont des risques de voir leur population diminuer et celles qui pourraient progresser.

5.2. Le phénomène de paraurbanisation et ses perspectives

Les analyses précédentes soulignent la nécessité d'étudier de façon approfondie la question de la paraurbanisation dans deux dimensions, rétrospective et prospective. Ces études sur la paraurbanisation devraient donc s'inscrire dans le temps long, avec une approche rétrospective pour pouvoir mesurer l'ampleur réelle du phénomène depuis les années 1960, date de son début en France. Puis il convient de poser la question suivante : la paraurbanisation va-t-elle continuer au même rythme, se ralentir, s'accélérer ? Par exemple, il ne serait pas surprenant qu'avec les récentes émeutes urbaines constatées en France, le phénomène s'accroisse, avec un départ des populations qui le peuvent des grands ensembles ou de leur proximité vers les périphéries pavillonnaires. Cette question est d'importance, car le renforcement de la paraurbanisation, constaté au début des années 2000, peut conduire sur le long terme à une fragmentation urbaine très forte : avec d'un côté les « ghettos » et de l'autre les riches quartiers pavillonnaires de la périphérie plus ou moins lointaine.

5.3. La géodémographie des aires métropolitaines

Troisièmement, se pose la question de la délimitation des aires métropolitaines et donc d'une définition précise des différents espaces. Qu'entend-on exactement aujourd'hui par espace métropolitain ? Ces études devront s'affranchir des limites administratives de niveau *meso* (départements et régions) et de certains découpages institutionnels, qui prennent en compte le phénomène de manière insatisfaisante. Par exemple, des communes périurbaines sont considérées comme des « banlieues », alors que certaines villes-satellites ne font même pas partie de l'aire urbaine, comme Fos-sur-Mer pour Marseille. Il faut élaborer une définition appropriée de l'espace à considérer comme métropolitain, en essayant de déterminer les critères les plus pertinents pour le délimiter (discontinuité du bâti, migrations alternantes, dominante de l'habitat pavillonnaire et de la propriété...). En effet, en fonction des délimitations, l'ampleur considérée n'est pas la même, entraînant des analyses différenciées des dynamiques. Il

semble donc important de développer des études *micro* et monographiques des grandes aires métropolitaines françaises pour examiner les réalités et les différences géodémographiques et leurs facteurs. Il s'agirait notamment de préciser si la France suit, avec quelques décennies de retard, un modèle d'évolution urbain nord-américain, ou si elle se distingue par la poursuite du modèle de la ville européenne compacte.

5.4. L'analyse territoriale de la « gérontocroissance »

Un autre phénomène important nécessitant des études est la « gérontocroissance ». En effet, sous ses différents types (les sept inventoriés par Gérard-François Dumont), l'augmentation du nombre de personnes âgées exerce un rôle important dans l'évolution des territoires. En fonction de l'évolution du niveau de mobilité résidentielle des retraités, elle affectera de manière différente les territoires. Les espaces les plus fortement touchés devront créer un certain nombre de services qui sont parfois peu développés, voire inexistantes. Par exemple, vieillir en centre ville ou en espace paraurbain n'a pas la même signification. En milieu paraurbain, les personnes âgées ont besoin de plus de services qu'en ville du fait des distances à parcourir, notamment pour les professionnels de la santé et de l'aide à domicile. De plus, l'espace paraurbain s'étant construit sur l'accueil de familles avec jeunes enfants, il n'est souvent guère préparé à la « gérontocroissance ». En conséquence, la réalisation d'une étude globale sur le phénomène de la gérontocroissance selon les espaces s'avère éminemment souhaitable.

Il s'agirait d'approfondir des questions essentielles : par exemple, la forte « gérontocroissance » dans certaines régions urbaines se traduira-t-elle par une accentuation des départs des personnes âgées vers des régions plus attractives ? Quelles destinations vont-elles choisir, quelle sera l'ampleur du phénomène ? On sait que les premiers résultats des enquêtes de recensement (2004 et 2005) montrent une croissance importante de la population dans les stations balnéaires recensées, qui attirent essentiellement les personnes âgées. La « gérontocroissance » va-t-elle accentuer des migrations de retraite, sur le modèle nord-américain, des régions du nord et urbaines du pays vers les régions ensoleillées et littorales ? En conséquence, il serait intéressant d'effectuer des projections territoriales de gérontocroissance selon différents scénarios : niveau actuel, accroissement ou réduction de la migration. Il faudrait aussi faire entrer dans ces projections des facteurs économiques, comme l'évolution du niveau de vie des retraités qui peut avoir un rôle sur l'évolution de la migration. Étant donné la diversité des facteurs qui peuvent jouer, il pourrait se dessiner des tendances contradictoires, l'objectif étant d'estimer laquelle l'emportera. Par exemple, l'évolution de l'âge de la retraite peut changer les orientations, maintenant plus longtemps les personnes âgées dans les métropoles, retardant leur départ vers les autres régions du territoire, et donc

réduisant le déficit migratoire des grandes métropoles. Les orientations politiques qui vont être prises, ou non, dans la prochaine décennie auront un rôle sur la manière dont se fera la « gérontocroissance » des différents territoires.

5.5. La connaissance et l'étude des migrations internationales

Enfin, il serait nécessaire de disposer de plus de données sur les migrations internationales en France, notre pays se trouvant largement en retard par rapport à ses voisins européens sur l'information statistique (G.-F. Dumont, 2000). Ces données permettraient de mieux cerner le phénomène et de mieux prendre en compte les besoins de ces populations.

Le premier travail à effectuer concerne la quantification de la population immigrée et d'origine étrangère en France, légale et clandestine, par le recoupement des statistiques issues de diverses sources (recensement de la population, ministère de l'intérieur, ...). Ensuite, il faudrait disposer de plus d'informations sur l'origine des migrants et leur proportion dans la population nationale, en incluant leurs descendants naturalisés. Par exemple, la population d'origine maghrébine selon l'INED (M. Tribalat, 2004) en 1999 serait de seulement trois millions de personnes, et la population de religion musulmane entre 3,2 et 4,2 millions de personnes, soit moins qu'annoncé. L'absence de statistiques sérieuses maintient un flou, qui permet d'alimenter un certain nombre de peurs, les minorités ayant tout intérêt à surestimer leur nombre pour peser sur la scène politique. Il apparaîtrait intéressant dans les formulaires de recensement de disposer de données sur l'origine de la population, suivant le modèle anglais (qui distinguent les Pakistanais des Indiens, les noirs africains des noirs caraïbéens...), plutôt que celui des Etats-Unis où la multiplication des catégories « ethniques » (« noir », « blanc », « hispanique »...) ne peut être considérée comme « scientifique » et prête à polémique.

Le second travail à faire concerne les lieux où s'installent les immigrés. En effet, les statistiques au niveau régional sont assez rares et ne permettent pas de déterminer la dynamique réelle de l'immigration à cette échelle. Elles pourraient aussi permettre de mieux comprendre leur rôle sur la dynamique migratoire française, en développant les études au niveau régional. A l'heure actuelle, aucune donnée sérieuse ne permet de suivre l'évolution du pourcentage de la population d'origine étrangère en Ile-de-France, contrairement au Grand Londres. Or, en Ile-de-France, il paraît évident que l'immigration étrangère joue un rôle important dans le rajeunissement de la population et explique en partie l'importance du solde naturel, le plus élevé de toutes les régions d'Europe. Mais il faudrait mesurer dans quelque proportion.

Les études devraient donc prendre aussi en compte le rôle des migrations internationales, qui se concentrent dans les espaces métropolitains. Comment les migrations internationales (si elles se poursuivent à un rythme soutenu) vont modifier et transformer les territoires urbains (part de la population immigrée dans les grandes métropoles) ? Se dirige-t-on vers le scénario de la ville nord-américaine « pluriculturelle », avec une population autochtone représentant moins de 50 % de la population, comme à Los Angeles, et tout son corollaire : formations de ghettos, accentuation de la paraurbanisation, déclin de la ville-centre...

À l'échelle *micro*, il serait particulièrement intéressant de faire des études sur la localisation des populations d'origine étrangère dans les différentes composantes des aires métropolitaines. À première vue, elle doit être très faible dans l'espace parurbain et fort dans certaines banlieues mais aussi dans les villes-centre. Le but de cette étude serait de déterminer l'échelle de la ségrégation socio-spatiale dans les grandes agglomérations du pays, pour connaître l'ampleur de la « ghettoïsation » et essayer d'y répondre par des politiques appropriées. En effet, comment peut-on choisir les bonnes réponses politiques à une question si on ne dispose pas des moyens de la mesurer.

CONCLUSION

Le rapport ORATE sur « les conséquences spatiales des évolutions démographiques et des migrations » est fort intéressant car il fournit des analyses d'une grande qualité et complémentaires des travaux français sur les tendances démographiques en Europe et en France. Il confirme clairement que la France se singularise du reste de l'Europe par une situation démographique moins déprimée. Il souligne combien l'évolution démographique future des régions françaises va être fortement dépendante des migrations. Il présente le vieillissement inéluctable de la population, considérant que seule une hausse de la natalité pourrait améliorer la situation démographique du pays sur le long terme, pour permettre notamment de maintenir la population active à niveau constant.

En même temps, ce rapport est très stimulant car il invite à réfléchir à ses limites et à ses omissions, conduisant en conséquence à susciter d'autres études afin d'approfondir la connaissance des évolutions géodémographiques en France dans plusieurs domaines : la métropolisation, son évolution et ses effets, le phénomène de paraurbanisation et ses perspectives, la géodémographie des aires métropolitaines, l'analyse territoriale de la « gérontocroissance », et la connaissance et l'étude des migrations internationales.

BIBLIOGRAPHIE

(annoncée dans le texte ou utilisée pour l'expertise)

Livres et rapports

ASCHER F. (1995). *Metapolis ou l'avenir des villes*. Odile Jacob. Paris.

BERGOUIGNAN C. et alii (2005). *La population de la France*, Tome 1 et 2, Paris, CUDEP.

BETEILLE R., MONTAGNE-VILETTE S. sous la direction de (1995). *Le « rural profond » français*. SEDES. Paris.

DEZERT B., METTON A., STEINBERG J. (1991). *La périurbanisation*. SEDES. Paris.

DUBOIS-TAINE G., CHALAS Y. sous la direction de (1997). *La ville émergente*. Edition de l'Aube. La tour d'Aigues.

DUMONT G.-F. (1995). *Les migrations internationales, les nouvelles logiques migratoires*. SEDES. Paris.

DUMONT G.-F. (1996). *Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire*, Paris, Editions des Journaux officiels.

DUMONT G.-F. (2000 a). *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*. Ellipses. Paris.

DUMONT G.-F. (2002), *Géographie de la France*, Paris, Éditions Ellipses.

DUMONT G.-F. (2004 a), *Les populations du monde*, Paris, Éditions Armand Colin, deuxième édition.

DUMONT G.-F. (2004b), *Les régions et la régionalisation en France*, Paris, Éditions Ellipses.

DUMONT G.-F. (2004), *Analyse des récentes évolutions démographiques en France*, Dossiers d'études de la CNAF, n° 59, août 2004.

DUMONT G.-F., ZANINETTI J.-M. (2005) ; *Perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 : analyse économique*, Etude pour la Commission des finances, de l'économie nationale et du plan de l'Assemblée nationale, mai 2005.

DUMONT G.-F. (2005), « La France, une société vieillissante ? », in : Gengler, Claude (direction), *Les changements démographiques dans la Grande région*, Forum Europa, Luxembourg.

DUMONT G.-F. et alii (2006), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

DUPAQUIER J., LAULAN Y-M sous la direction de (2004). *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*. L'Harmattan. Paris.

FOTAKIS C. (2000). *Demographic ageing, employment growth and pensions sustainability in the UE : the option of migration*. ONU; New York.

FREJKA T., SARDON J-P. (2004). *Childbearing trends and prospects in low-fertility countries*. Kluwer Academic Publishers. Dordrecht.

Nations Unies (2000). *Replacement migration : is it a solution to declining and ageing populations ?* Departement of Economic and Social Affairs. Nations Unies. New York.

NOIN D., CHAUVIRE Y. (2002). *La population de la France*. Armand Colin. Paris.

WACKERMANN G. et alii (2005), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses.

Articles dans des périodiques

BACCAINI B. (2001). « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest ». *Economie et Statistiques*. N°344. Octobre 2001. Pages 39-79.

BACCAINI B. (2005). « Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004-Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest ». *INSEE Première*. N°1028. Juillet 2005.

BEAUMEL C., RICHET-MASTAIN L., VATAN M. (2005). La situation démographique en 2003. Mouvement de la population. *INSEE Résultats*. N°41 Société. Septembre 2005.

BESSY-PIETRI P. (2001). « Les formes récentes de la croissance urbaine ». *Economie et Statistique*. N°336. Janvier 2001. Pages 35-52.

BESSY-PIETRI P., SICAMOIS Y. (2001). « Le zonage en aires urbaines en 1999 : 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines ». *INSEE Première*. N°765. Avril 2001.

BLANCHET D. (2002 a). « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats ». *Population et Sociétés*. N°383. Octobre 2002.

BLANCHET D. (2002 b). « Le vieillissement de la population active : ampleur et incidence ». *Economie et Statistique*. N°355-356. Décembre 2002. Pages 123-138.

BLANCHET D., LERAIS F. (2002). « Projections de population à l'horizon 2050 : présentation générale ». *Economie et Statistique*. N°355-356. Décembre 2002.

BORREL C., DURR J-M. (2005). « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004-Principales caractéristiques de la population et des logements ». *INSEE Première*. N°1001. Janvier 2005.

BRUTEL C. (2001). « Projections de population à l'horizon 2050 : un vieillissement inéluctable ». *INSEE Première*. N°762. Mars 2001.

BRUTEL C. (2002). « La population de la France métropolitaine en 2050 : un vieillissement inéluctable ». *Economie et Statistique*. N°355-356. Décembre 2002. Pages 57-71.

BRUTEL C., OMALEK L. (2003). « Projections démographiques pour la France, ses régions, et ses départements (horizon 2030-2050) ». *INSEE Résultats*. N°16 Société. Juillet 2003.

CALOT, GERARD, SARDON, JEAN-PAUL (1999). « Les facteurs du vieillissement démographique ». *Population*. N°3. Pages 509-552.

CHALARD L., DUMONT G-F (2005). « Le nouveau palmarès des grandes communes en France ». *Population et Avenir*. N°675. Novembre-Décembre 2005. Pages 4-10.

DAGET F. (2004). « La fécondité dans les régions à la fin des années quatre-vingt-dix-Davantage de naissances à la campagne ». *INSEE Première*. N°963. Avril 2004.

DEBRAND D., TAFFIN C. (2005). « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans ». *Economie et Statistique*. N°381-382. Pages 125-146.

DESPLANQUES G., ROYER J.-F. (2005). « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004-62 millions d'habitants en France au 1^o janvier 2004 ». *INSEE Première*. N°1000. Janvier 2005.

DUMONT G.-F. (1993). « Le vieillissement, un phénomène social majeur ». *Revue des deux Mondes*. Mars 1993. Pages 109-124.

DUMONT G.-F. (1999). « Lumières et ombres du rapport Charpin ». *Population et Avenir*. N°642. Mars-Avril 1999.

DUMONT G.-F. (2000 b). « Les « disparus » du recensement de 1999 ». *Population et Avenir*. N°647. Mars-Avril 2000. Pages 4-5.

DUMONT G.-F. (2001). « Départements : les « six » France ». *Population et Avenir*. N°654. Septembre-Octobre 2001. Pages 4-6.

DUMONT G.-F. (2002) .« Aménagement du territoire et sources démographiques », XIIe colloque national de démographie, Amiens.

DUMONT G.-F. (2003). « L'équation du XXI^o siècle : vieillissement et « gérontocroissance » ». *Population et Avenir*. N°663. Mai-juin 2003. Pages 14-15.

DUMONT G.-F. (2005), « Le territoire français en 2050 : certitudes et aléas démographiques pour 2050 », *La jaune et la rouge*, revue de la société des anciens élèves de l'école polytechnique, mars 2005.

DUMONT G.-F. (2005). « Vieillissement et territoire ». *Population et Avenir*. HS N°674 Bis. Septembre-Octobre 2005.

DUMONT G.-F., ZANINETTI J.-M. (2005) ; « Demographic prospect for 2030 in Poland : the states of the EU enlargement », *Bulletin of Geography*, Nicolaus Copernicus University, Torun.

DUMONT « Tendances et perspectives de la Gérontocroissance urbaine » (2006), *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 100, 2006, à paraître.

GOBILLON L. (2002). « Emploi, logement et mobilité résidentielle ». *Economie et Statistique*. N°349-350. Mai 2002. Pages 77-98.

JULIEN P. (2001 a). « Mesurer un univers urbain en expansion ». *Economie et Statistique*. N°336. Janvier 2001. Pages 3-33.

JULIEN P. (2001 b). « Les grandes villes françaises étendent leur influence ». *INSEE Première*. N°766. Avril 2001.

JULIEN P., LAGANIER J., POUGNARD J. (2001). « Les études supérieures : un motif de migration ». *INSEE Première*. N°813. Novembre 2001.

LE JEANNIC T. (1997 a). « Radiographie d'un fait de société : la périurbanisation ». *INSEE Première*. N°535. Juin 1997.

LE JEANNIC T. (1997 b). « Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes ». *Economie et Statistique*. N°307. Pages 21-41.

LERAIS F., NAUZE-FICHET E. (2002). « Projections de population active- Un retournement progressif ». *INSEE Première*. N°838. Mars 2002.

LERIDON H. (2000). « Vieillissement démographique et migrations : quand les Nations Unies veulent remplir le tombeau des Danaïdes... ». *Population et Sociétés*. N°358. Juin 2000.

MAC DONALD P. (2002). « Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités ». *Population*. N°3. Pages 423-456.

MERON M., WIDMER I. (2002). « Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant ». *Population*. N°2. Pages 327-356.

NAUZE-FICHET E. (2002). « Projections de population active en 2050 ; l'essoufflement de la croissance des ressources en main d'œuvre ». *Economie et Statistique*. N°355-356. Décembre 2002. Pages 73-104.

NAUZE-FICHET E., LERAIS F., LHERMITTE S. (2003). Les projections de population active 2003-2050. *INSEE Résultats*. N°13 Société. Août 2003.

OMALEK L. (2001). « Projections régionales de population pour 2030 : l'impact des migrations ». *INSEE Première*. N°805. Septembre 2001.

RICHET-MASTAIN L. (2005). « Bilan démographique 2004 : nette diminution des décès ». *INSEE Première*. N°1004. Février 2005.

ROCHAS J.-E. (2005). « La démographie de la France en 2004. Le paradoxe démographique français ». *Population et Avenir*. N°672. Mars-Avril 2005. Pages 17-19.

ROUSSEL V., VOLLET D. (2005). « La géographie du vieillissement en France sous l'influence des migrations : quand les vieux des villes remplacent les jeunes de villages ». *Population et Avenir*. N°675. Novembre-Décembre 2005. Pages 15-17.

THIERRY X. (2002). « Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997 ». *Population*. N°3. Pages 567-620.

THIERRY X. (2004). « Evolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni. *Population*. N°5. Pages 725-764.

TRIBALAT M. (2004). « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 ». *Population*. n° 1. Pages 51-82.

VIMONT C. (2003). « La baisse de la population active diminuera-t-elle le chômage ? ». *Population et Avenir*. N°663. Mai-juin 2003. Pages 4-7.

ZANINETTI J-M. (2003). « Les disparités géographiques du vieillissement en France. *Population et Avenir*. N°662. Mars-Avril 2003. Pages 4-7.

ZANINETTI J-M. (2004). « Les migrations en France. 10 millions de personnes ont changé de département ». *Population et Avenir*. N°669. Septembre-Octobre 2004. Pages 4-7.
